



Luzarches, le 11 septembre 2026

CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL

(Article L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales)

Mesdames et Messieurs les élus,

Je vous invite à participer au prochain Conseil Municipal qui se réunira le :

Mardi 22 septembre 2026 à 20h30

En Mairie de Luzarches

Salle du Conseil Municipal

(1^{ère} étage)

ORDRE DU JOUR

Désignation d'un(e) secrétaire de séance

- 1 Communication des décisions prises par le maire en vertu des délégations du conseil municipal
- 2 Approbation du procès-verbal de la séance du 26 juin 2026
- 3 SICTEUB - Modification statutaire du Président et Vice-Présidents
- 4 Abrogation de la délibération 2020-114 relative aux droits de place des commerces ambulants
- 5 Convention avec l'ANTS - Adhésion aux modalités d'obtention, d'attribution et d'usage des cartes d'authentification.
- 6 Convention tripartite avec le ministère de la justice et l'ANTS - Adhésion aux échanges dématérialisés de données d'état civil
- 7 Approbation et signature des conditions générales - SIGEIF
- 8 Retrait de la délibération 2026-09
- 9 Opposition au transfert de la compétence PLUi
- 10 Désaffectation et déclassement de l'immeuble 16 bis rue des Selliers
- 11 Cession de l'immeuble du 16bis rue des Selliers
- 12 Déclassement de la parcelle AC680
- 13 Cession de la parcelle AC680
- 14 Désaffectation et déclassement des parcelles AD435, 437 et 442
- 15 Cession des parcelles AD435, 437 et 442
- 16 Dénomination du Parc "Paul Lavigne"
- 17 Dénomination "Avenue des Bruyères" en lieu et place de "Route des Bruyères"
- 18 Dénomination "Rue et Chemin du Poirier aux Chats"
- 19 Dénomination de la Halle médiévale "Halle Thierry III"
- 20 Prescription de la procédure d'établissement d'un plan d'alignement sur huit voies communales
- 21 Acquisition des parcelles AD231; AD232 et AD233b - Lot B propriété Andruet
- 22 Fixation de l'enveloppe globale et répartition des indemnités des élus
- 23 Modification des modalités du télétravail
- 24 Modification - Règlement des services de la commune
- 25 Instauration et composition du Comité Social Territorial (CST)
- 26 Retrait de la commune de Luzarches de la convention de mise en commune des agents de police municipale et de leurs matériels
- 27 Avis sur la fixation du montant des vacations funéraires
- 28 IFAC - convention d'adhésion 2026
- 29 Modification du règlement de fonctionnement de la structure multi accueil "Arche de Noé"



- 30 Convention d'objectif et de financement passée avec la CAF -Fonds de modernisation des établissements - Structure Arche de Noé
- 31 Convention de mise à disposition d'équipements sportifs avec la Communauté d'Agglomération Roissy Pays de France - Piscine
- 32 Convention avec la Ligue contre le Cancer - Octobre Rose
- 33 Fixation des tarifs relatifs à la vente de "goodies" dans le cadre de l'opération "Octobre Rose"
- 34 Adhésion au dispositif départemental d'aide au permis de conduire, abrogation du dispositif communal et autorisation donnée au Maire de signer les conventions afférentes
- 35 Remboursement du droit de terrasse 2026 et prise en charge des frais de démontage et de remontage de la véranda du restaurant Le Lutetia (SNC DYL) dans le cadre des travaux de restauration de la halle communale
- 36 Approbation d'un protocole transactionnel entre la commune de Luzarches et M. et Mme Boubalan à la suite d'un sinistre survenu rue des Gantiers
- 37 Instauration de la Taxe sur la Vacance des Locaux d'Habitation (TVLH)
- 38 Convention avec la Troupe "Vol de Nuit" - représentation théâtrale
- 39 Approbation de l'avenant 1 à la convention passée avec l'école municipale de musique de Viarmes
- 40 Candidature pour le label "Petites cités de caractères"
- 41 Inscription de nouveaux chemins et mise à jour au plan départemental des itinéraires de promenade et de randonnée du Val d'Oise

Le Maire
Michel MANSOUX



PJ : note de synthèse, pouvoir en cas d'absence